AXIOME AUDIT

MONTPELLIER 34965
215, rue Samuel Morse - Le Triade
Bât. 3 - CS 79016 - cedex 2
Tél : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30101
22, rue Maurice Bourdet
L'Atalante - BP 50054 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiome associés

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

ASSOCIATION DE CLARENCE

324, chemin de Clarence BP5
30140 BAGARD

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2014

AXIOME AUDIT

MONTPELLIER 34965
215, rue Samuel Morse - Le Triade
Bât. 3 - CS 79016 - cedex 2
Tél : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30101
22, rue Maurice Bourdet
L'Atalante - BP 50054 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiome associes

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

ASSOCIATION DE CLARENCE

324, chemin de Clarence BP5

30140 BAGARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

AXIOME AUDIT

MONTPELLIER 34965
215, rue Samuel Morse - Le Triade
Bât. 3 - CS 79016 - cedex 2
Tél : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30101
22, rue Maurice Bourdet
L'Atalante - BP 50054 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiome associés

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

ASSOCIATION DE CLARENCE
324 Chemin de Clarence BP 5
30140 BAGARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de Clarence, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

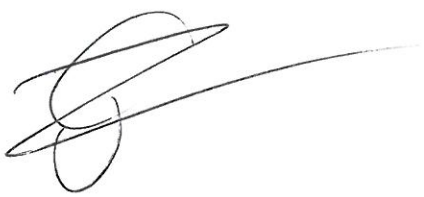
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Alès, Le 13 avril 2015

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT

Fabien ZUCCONI
Commissaire aux Comptes Associé



Frédéric CARROBE
Commissaire aux Comptes Associé



ASSOCIATION DE CLARENCE CONSOLIDE

BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2014

le 23/04/2015

ACTIF	INVESTISSEMENTS au 31/12/2014			31/12/2013
	BRUT	Amort.	NET	NET
Immobilisation Corporelle	**6 980 272**	**4 161 527**	**2 818 745**	**2 765 864**
Terrains	59 750		59 750	59 750
Terrains suite décomposant	69 197		69 197	69 197
Bâtiments	3 387 933	1 903 829	1 484 104	1 438 727
Installations générales	1 983 377	1 335 427	647 950	713 387
Matériel outillage	450 438	372 619	77 819	74 506
Matériel transport	426 504	77 795	348 709	360 352
Matériel bureau	211 950	178 331	33 619	11 436
Mobilier agencement	325 263	293 526	31 737	37 552
Immobilisation en cours	62 020		62 020	957
Avance et acompte s/ immob.	3 840		3 840	0
Immobilisations incorporelles	**45 860**	**33 413**	**12 447**	**0**
Immobilisation Financière	**7 009**	**0**	**7 009**	**7 319**
Titres BFCC - CCC	6 309		6 309	6 309
Dépôts cautionnements	700		700	1 010
I - ACTIF IMMOBILISE			**2 838 201**	**2 773 183**
II - COMPTES DE LIAISON			**0**	
STOCK EN COURS			**1 984**	**1 720**
CREANCES			**87 768**	**38 511**
Redevables			66 928	26 460
Autres débiteurs			7 126	5 472
Avance fournisseurs			8 874	477
Produits à recevoir			289	
Charges constatées d'avance			4 551	6 102
DISPONIBILITES			**3 132 612**	**2 759 804**
Placement SMC + SG + CA			2 315 327	2 390 930
B.F.C.C.			12 150	12 143
S.M.C.			294 092	155 684
Compte chèques postaux			7 321	3 075
Crédit Agricole			486 232	180 389
Intérêts courus à recevoir C.A.			17 490	17 583
III - ACTIF CIRCULANT			**3 222 364**	**2 800 035**
TOTAUX			**6 060 565**	**5 573 218**

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Fonds associatifs réservés	2 522 336	2 409 721
Réserves C.R.C.	-22 577	-22 577
Réserves de trésorerie	230 880	230 880
Excédent affecté mesures nouvelle	22 767	22 767
Excédent affecté à l'investissemen	763 094	763 094
Dépenses non opposables finance	-63 455	-34 438
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	109 715	23 649
Report à nouveau	52 666	100 000
Résultat de l'exercice	228 774	122 331
Diff.sur réal actif immob.	1 048 250	977 639
I - FONDS PROPRES	**4 892 450**	**4 593 066**
II - COMPTES DE LIAISON	**0**	
Provisions pour risques et charges	250 064	184 953
III - PROVISIONS	**250 064**	**184 953**
Dettes établissement crédit	82 394	109 607
Fournisseurs	98 358	82 795
Dettes fiscales et sociales	539 060	535 507
Autres dettes	198 239	67 290
IV - DETTES	**918 051**	**795 199**
TOTAUX	**6 060 565**	**5 573 218**

ASSOCIATION DE CLARENCE CONSOLIDE — COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - 2014

le 16/04/2015

Exercice du 1er janvier au 31 décembre	2014	2013
CHARGES D' EXPLOITATION		
60- Achats de matières premières	181 908	197 915
Variation des stocks	-264	-65
Autres achats et charges externes	402 334	469 193
63- Impôts taxes versements assimilés	295 984	306 503
64- Salaires et traitements	2 236 347	2 221 066
charges sociales	974 279	979 374
68- Dotations aux amortissements sur immobilisation	329 046	332 788
Dotation aux provisions IDR	65 111	43 511
Autres charges	9 028	10 065
TOTAL I	**4 493 773**	**4 560 350**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	3 353	4 275
TOTAL II	**3 353**	**4 275**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	1 532	
Autres charges except.sur opération en capital	107 220	123 421
Différence sur réal.éléments d'actif	70 611	50 106
TOTAL III	**179 363**	**173 527**
TOTAL des charges I + II + III	**4 676 489**	**4 738 152**
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	228 774	122 331
TOTAL GENERAL	**4 905 263**	**4 860 483**

	Journées	2014	2013
PRODUIT D' EXPLOITATION			
Internat : Dotation Globale		1 703 486	1 847 549
Autres	561	97 498	31 217
Studio J.M. : Dotation Globale		252 660	238 092
Autres		0	0
S.A.P.M.N. : Dotation Globale		552 199	614 198
Autres			
Accueil de Jour : Dotation globale		275 552	274 412
Re-création : Dotation globale		606 473	593 214
A.E.M.O. : Dotation Globale		295 111	307 266
Autres	5 047	43 988	25 365
A.E.M.O. Renforcée : Dotation Globale		219 000	
Accueil Familles : Dotation Globale		440 151	439 866
Autres	236	22 170	
Produits d'hébergement		139 579	138 035
Produits divers		309	299
Produits scolarité		0	1 019
Cotisations adhérents		450	380
Produits des activités annexes		13 901	18 415
Produit location		0	0
Apprentie+Indem.prév.+divers+Emploi Avenir		33 024	26 739
Dons		1 325	550
Autres produits		5 477	6 594
Produit: intérêts emprunts MDA		0	0
Reprise sur provision I.D.R.			27 100
Reprise Provision pour Risques			74 300
TOTAL I		**4 702 353**	**4 664 610**
PRODUITS FINANCIERS			
Revenus V.M.P.		79 960	52 107
TOTAL II		**79 960**	**52 107**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits sur exercices antérieurs			130
Cessions d'éléments actifs		122 950	143 636
Reprise s/ diff.réal.éléments d'actif			
TOTAL III		**122 950**	**143 766**
TOTAL des produits I + II + III		**4 905 263**	**4 860 483**
SOLDE DEBITEUR - DEFICIT			
TOTAL GENERAL		**4 905 263**	**4 860 483**

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

	ANNEXE	2014

Total du bilan avant répartition : 6 060 565 Résultat : Excédent 228 774

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/03/2015 par les dirigeants de l'association.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Il est fait application du règlement n° 99-01 du CRC (Comité de Réglementation Comptable) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
Il est par ailleurs fait application des dispositions particulières résultant :

- De l'avis de conformité du CNC du 17 avril 1986 relatif au plan comptable des établissements sanitaires et sociaux publics et privés à but non lucratif
- De l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable applicable aux établissements publics hospitaliers (M21) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.
- De l'arrêté du 14 novembre 2003 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L 312-1 du code d'action sociale et des familles.
- Avis CNC du 4/05/07 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés, relevant de l'article R314-1 du CASF
- Instruction DGAS du 17/08/07
- Arrêté du 12/12/07 relatif au plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés relevant de l'article R314-1 du CASF

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

Les conventions suivantes ont été respectées

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Traitement spécifiques gestion conventionnée

Résultats de la gestion conventionnée
Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

	ANNEXE	2014

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS § AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés	**Non applicable**
Dettes garanties par des suretés réelles	**Non applicable**
Autres informations significatives	**Indemnité de départ à la retraite : voir annexe ci-jointe**

3 - DECOMPOSITION DES IMMOBILISATIONS

L'association a adopté, à compter du 1er janvier 2005, les nouvelles règles comptables françaises sur la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement n° 2005-09, 2004-06 et 2002-10 du Comité de la Règlementation Comptable). Conformément aux dispositions de l'avis 2005-D du Comité d' Urgence du Conseil National de la Comptabilité,l'association a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables, dite méthode simplifiée, au titre de la 1ère application de ces nouvelles règles.

Ce changement de méthode n'a donc eu aucune incidence sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Les méthodes utilisées pour procéder à l'identification des composants sont les suivantes :

- acquisitions de l'exercice : décomposition par corps de métier sur la base des factures
- immeubles antérieurs : utilisation de l'étude publiée par le CSTB

Les taux de décomposition et les durées d'amortissement se présentent ainsi :

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

	Composants	Taux de décomposition	Durée d'amortissement retenue
Construction	Gros œuvre	60%	50
	Façades / Etanchéité	20%	20
	Installations Générales et techniques	10%	15
	Agencements	10%	10
	TOTAL	100%	

Les autres éléments d'actifs comptabilisés au bilan respectent les nouvelles définitions.

Aucune autre immobilisation décomposable n'a été appréhendée et les durées d'amortissement pratiquées correspondent à la durée d'utilisation des biens dans l'association.

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD		
	ANNEXE	2014

Autres informations significatives

I - Engagement de Retraite

1) Indemnité de Départ à la Retraite (conventionelle)

(IDR)

A compter de l'exercice 1998, l'Association a décidé de provisionner partiellement les Indemnités de Départ à la Retraite dues au personnel présent dans l'établissement à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de la Convention Collective.

Montant comptabilisé au compte de Provision :		**250 064**
Provision 1998 à 2009	604 066.40	
Reprise de 1998 à 2009	- 434 881.40	
Reprise sur 2010	- 8 534.00	
Reprise sur 2011	- 5 785.00	
Provision 2012	52 331.00	
Reprise sur 2012	- 38 655.00	
Provision 2013	43 511.00	
Reprise sur 2013	- 27 100.00	
Provision 2014	65 111.00	

AXIOME AUDIT axiome audit Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

TOTAL	**250 064.00**

A la demande du Conseil Général, le calcul de la provision pour I.D.R. a été effectué, à compter de l'exercice clos au 31/12/07, sur les 5 années à venir au lieu de l'être sur les 10 années à venir comme pour les exercices précédents.

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD		
	ANNEXE	2014

II - Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation non prise par les salariés est de 8 481h

III - Evènements postérieurs à la clôture

Néant

IV - Arrêté Prix de Journée

En application de l'article 4 du décret n° 2006-642 du 31 mai 2006.
A compter de l'exercice 2011, il est mentionné sur l'arrêté du prix de journée, un prix moyen et un prix applicable.
Ce dernier est calculé en prenant en compte, les produits facturés sur la base de l'exercice précédent entre le 1er janvier et la date d'effet de l'arrêté. Pour l'exercice 2014 la date d'effet est le 1er août.
Ce prix de journée applicable sert pour la facturation des départements extérieurs et la PJJ.

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE 2014

Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Total	**289**

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts § dettes auprès des établissements de crédit	
Banques intérêts courus	**Néant**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs factures non parvenues	11 954
Dettes fiscales et sociales	
Congés à Payer	149 295
C.E.T.	18 597
Prime précarité	12 240
Charges sociales sur Congés à Payer	65 481
Charges sociales sur C.E.T.	9 484
Charges sociales prime précarité	5 368
Etat charges à payer Congés à Payer	16 572
Etat charges à payer C.E.T.	2 789
Etat charges à payer prime de précarité	1 359
Total	**281 185**

Produits constatés d'avance :

Produits constatés d'avance	Néant
Avance clients	
Total	**0**

Frais d'établissement : Des charges d'évaluation externe supportées durant l'exercice pour un montant de 10 800€ ont fait l'objet d'une activation et ont été inscrites à l'actif immobilisé du bilan, au poste des frais d'établissement. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 5 ans.
Cette évaluation externe est obligatoire et doit s'effectuer tous les 7 ans, selon le cadre réglementaire applicable aux établissements médico-sociaux.

Fonds commercial : **Non applicabe**

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE — 2014

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	33 067	12 793		45 860
Immo. corporelles	6 672 317	490 940	182 985	6 980 272
Immo. financières	7 319	700	1 010	7 009
Total	**6 712 703**	**504 433**	**183 995**	**7 033 141**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	33 067	346		33 413
Immo. corporelles	3 906 455	328 700	73 628	4 161 527
Titres équivalence				
Autres Immo. Finan.				
Total	**3 939 522**	**329 046**	**73 628**	**4 194 940**

Créances représentées par des effets de commerce : **Non applicable**

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif circulant et charges d'avance	87 768	87 768	
Total	**87 768**	**87 768**	**0**

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 126
Autres créances	17 490
Disponibilités	
Total	**24 616**

Charges constatées d'avance : **4 551**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'Association

Charges à répartir : **Non applicable**

AXIOME AUDIT — axiome audit — Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 88 51

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE — 2014

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres **2 522 336**

Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 228 774€, qui se répartit comme suit :
gestion propre associative , excédent de 96 141€; gestion conventionnée excédent de 132 633€
Compte tenu de la reprise de résultat N-2, le résultat dit administratif de la gestion conventionnée (MEC) proposé à l'autorité de contrôle est un excédent de 52 666€

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov. p. risq. et charg.	184 953	65 111		250 064
Prov. p. dépréciation				
Total	**184 953**	**65 111**	**0**	**250 064**

Etat des dettes :

	Mont. brut	A 1 an au +	+1an -5ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	82 394	28 166	54 228	
Dettes financières diverse				
Fournisseurs	98 358	98 358		
Dettes fiscales et sociales	539 060	539 060		
Dettes immobilis				
Autres dettes	198 239	198 239		
Produits const. d'avance	0	0		
Total	**918 051**	**863 823**	**54 228**	**0**

